
Proposé par :
QuiEstVert Association

Version :
Août 2026

Méthodologie de classification des fournisseurs d'électricité verte en France

Mission : Comparateur des
fournisseurs d'électricité verte
en France.



Contact : hello@quiestvert.fr

Méthodologie de classification des fournisseurs d'électricité verte en France

Mission : Comparateur des fournisseurs d'électricité verte en France.

Objectif

Proposer un outil permettant de comparer les fournisseurs d'électricité d'origine renouvelable (Dite « électricité verte ») sur le marché de l'électricité en France.

Spécifique : Élaborer les lignes directrices qui encadreront la mise en place du comparateur

Contexte

Le marché français de l'électricité verte se développe rapidement, avec une offre diversifiée. Pourtant, l'absence de contrôle public sur l'utilisation des Garanties d'Origine (GO) en France combinée à l'hétérogénéité des engagements, rendent difficile l'évaluation de leur engagement.

Un fournisseur d'électricité est un intermédiaire financier entre le consommateur et le réseau électrique. Il peut offrir au consommateur la possibilité de contribuer à la transition énergétique en traçant l'électricité fournie avec des Garanties d'origine d'énergie renouvelable.

Pour apporter **transparence et lisibilité**, ce projet vise à **mettre en avant les fournisseurs les plus engagés** en analysant précisément :

- Leur niveau de couverture par des Garanties d'Origine (GO) renouvelables, gage de traçabilité,
- L'origine française de leur approvisionnement
- Leur transparence sur leur mix énergétique et leurs pratiques d'approvisionnement.

Ce comparateur permettra ainsi de distinguer les acteurs les plus « vert-ueux », et d'encourager une concurrence saine basée sur des pratiques claires et vérifiables. En offrant une fiche

synthétique par fournisseur, l'outil facilitera le choix des consommateurs tout en incitant les fournisseurs à améliorer leur transparence et leur engagement environnemental.

Mission et périmètre

Mission : concevoir et livrer un comparateur web hébergé sur QuiEstVert.fr évaluant la part couverte le volume couvert par des énergies renouvelables.

Périmètre fonctionnel : comparaison publique de **l'ensemble des fournisseurs**, proposant des offres grand public, actifs en France (historiques et nouveaux entrants), incluant ceux disposant d'une offre verte déclarée ainsi que ceux n'en proposant pas.

L'analyse du comparateur **tiendra compte de l'intégralité du volume fourni en France**, sans distinction entre les offres **grand public (BtoC)** et les offres **grand comptes (BtoB)** pour leur **évaluation**.

- Définition d'offre grand public : Offres destinées aux consommateurs particuliers (ménages, petits professionnels).

Caractéristiques :

- Souscription généralement en ligne ou via des canaux grand public.
- Contrats standardisés (prix fixes, variables, ou indexés).

Périmètre géographique : France métropolitaine ; données de production française et importations européennes quand pertinent.

Table des matières

Objectif	1
Contexte	1
Mission et périmètre	2
Mission :	2
Périmètre fonctionnel :	2
Périmètre géographique :	2
Méthodologie de classification des fournisseurs d'électricité verte en France	4
1. Critères pour la comparaison des fournisseurs	4
1.1. Détail d'attribution pour les données quantitatives	5
1.2. Focus sur la transparence	7
2. Données à collecter et exigences de preuve (cohérence avec la notation)	8
2.1. Les données	9
2.2. Collecte et traitement des données	10
2.3. Risques et limites	11
3. Cas spécifiques et règles d'arbitrage	12

Méthodologie de classification des fournisseurs d'électricité verte en France

Objectif : Définir les critères d'évaluation, les sources de données, et les modalités de classement.

1. Critères pour la comparaison des fournisseurs

Principe général : Unique score de « vert-uosité » * sur 6 points, visible via une barre synthétique.

***Vert-uosité** = correspond à la part effective d'électricité renouvelable fournie selon les informations publiques ou transmises par les fournisseurs, ainsi que leur transparence vis-à-vis de ces données dont le partage demeure volontaire.

Type de donnée	Critère	Description	Pondération	Source de données
Quantitative	Electricité renouvelable : % couvert par GO renouvelables	Part du volume total fourni (en GWh) couvert par des Garanties d'Origine renouvelables	3 points	Registres des GO (EEX), rapports des fournisseurs.
	Origine française : % GO renouvelable d'origine française	Part significative de l'électricité verte produite en France (GO renouvelables d'origine française)	1 point - (Attribué uniquement si les 3 pts %GO sont acquis)	Garanties d'Origine (GO), données CRE, rapports des fournisseurs.
Qualitative	Transparence	Accessibilité des données (mix énergétique, origines des GO, contrats d'achat).	2 points	Information publique délivrée par le fournisseur, Réponses aux questionnaires, registres publics,

Tableau 1: critères de comparaison et pondération

Catégorisation (affichage interne / filtres)

Il n'existe pas de catégories prédéfinies associées à un qualificatif. Seule la mention « excellente » apparaît dans le résumé du comparateur pour les fournisseurs ayant obtenu 6/6 points.

Pour faciliter la lecture et regrouper les fournisseurs ayant la même note, **le comparateur applique un classement par ordre ascendant** : les « #1 » correspondent aux fournisseurs ayant la meilleure note (6 pts). **À score égal, l'affichage des fournisseurs se fait par ordre alphabétique.**

Toutefois, la numération peut varier selon la répartition des scores d'une année donnée. Par exemple, pour l'année 2024, aucun fournisseur n'a obtenu seulement 1pt dans sa note finale ; les fournisseurs ayant 0 pts se retrouvent donc en position « #6 »

Exemple de classification par ordre ascendant selon la répartition des scores :

- 6 pts → #1
- 5 pts → #2
- 4 pts → #3
- 3 pts → #4
- 2 pts → #5
- 0 pts → #6

1.1. Détail d'attribution pour les données quantitatives

Règles générales

- Les indicateurs sont exprimés et vérifiés en pourcentages et par identifiants GO ; toute preuve doit être sourcée.
- En cas de divergence entre déclaration fournisseur et registre GO, la valeur retenue est celle vérifiée via registre GO / preuves.
- ⚠ Les données sur les volumes totaux d'électricité fournie en France sont déclaratives et non vérifiables.

Seuils et règles d'attribution (sans volumes)

1) Critère 1, « Electricité renouvelable » : % couvert par GO renouvelables — 3 pts max (mesure : %GO vérifié)

Seuils proposés :

- %GO $\geq$ 98 % $\rightarrow$ 3 pts
- %GO $\geq$ 66 % $\rightarrow$ 2 pts
- %GO $\geq$ 33 % $\rightarrow$ 1 pt
- %GO < 33 % $\rightarrow$ 0 pt

Conditions : les GO doivent être vérifiables via identifiants/registre et correspondre temporellement à la période déclarée.

Exemple : fournisseur X déclare %GO = 98 %, registre GO confirme ID $\rightarrow$ attribution 3 pts.

Plage de couverture par des GO renouvelables	Points attribués	Interprétation
$\geq 98 \%$	3 points	Le volume total fourni est majoritairement vert ou bien couvert par des GO renouvelables.
$\geq 66 \%$	2 points	Le volume total fourni présente une part renouvelable significative, sans toutefois être entièrement vert.
$\geq 33 \%$	1 point	Le volume total fourni ne comporte qu'une part renouvelable marginale.
< 33 %	0 point	Le volume total fourni est très peu vert, les GO renouvelables sont quasi absentes

Tableau 2: seuils d'attribution – Critère : % de l'offre couverte par des GO renouvelables

Observations :

- Une marge d'erreur technique de 2% est retenue
- Pour valoriser l'effort, le seuil de 1 point est fixé à 33%

2) Critère 2, « Origine française » : % GO renouvelable d'origine française — 1 pt (conditionnel)

- Condition : le fournisseur doit avoir obtenu 3 pts au critère 1 %GO.
- Mesure : %France = part des GO renouvelable vérifiables émises en France, exprimée en % par rapport à l'offre déclarée.

- Seuil d'attribution proposé : **%France ≥ 98%**.

Exemple : si fournisseur X a 3 pts %GO et %France = 98 % → +1 pt.

Part d'électricité verte d'origine française	%France = part des GO renouvelables émises en France.	≥ 98 %	1 pt	Attribué uniquement si le fournisseur a obtenu 3 points au critère précédent (%GO)
---	---	--------	------	---

Observations :

Cette approche binaire est retenue afin d'éviter de valoriser des acquisitions aléatoires de GO françaises dans les conditions actuelles du marché des GO : un volume important de GO françaises est présent sur le marché, du fait que la France est surtout exportatrice des GO.

Toutefois, cette approche pourra être adapté si le marché de la GO devient tendu, et qu'il devient difficile d'atteindre au seuil du 98%

Traitement des incohérences et droit de réponse

- **Si %GO déclaré ≠ %GO vérifié** : retenir %GO vérifié. Fournisseur peut soumettre preuve corrective à tout moment.
- Toute décision finale doit être documentée et archivée.
- **Modalité de droit de réponse** : notification écrite du résultat publié.

1.2. Focus sur la transparence

Un critère essentiel pour évaluer l'engagement des fournisseurs envers l'électricité renouvelable est la transparence dont ils font preuve dans la communication au client final de la contribution de chaque source d'énergie au bouquet énergétique total du fournisseur. Un critère qui s'inscrit dans l'esprit de la directive 2019/944 du 5 juin 2019¹, article 18 et annexe I ; ainsi que dans le code de l'Energie de France, article R.333-10, qui définissent des obligations générales d'information sur le mix énergétique. Toutefois, ces dispositions ne requièrent pas des fournisseurs qu'ils publient de manière détaillée la structure de production de leurs offres. En l'absence de données officielles permettant de mesurer précisément leur engagement réel en matière d'électricité renouvelable, la transparence devient un élément central pour apprécier la fiabilité et la cohérence des déclarations des fournisseurs.

¹ Directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, art. 18, JOUE L 158 du 14.6.2019, p. 125.

Dans le cadre du processus de comparaison, l'accessibilité aux données ou la disponibilité des fournisseurs pour fournir cette information revêt une importance cruciale. La transparence, en tant que principe de bonne conduite, joue un rôle déterminant dans la fiabilité et l'intégrité des résultats obtenus.

Comme indiqué dans le *Tableau 1: critères de comparaison et pondération*, la **pondération attribuée au critère de transparence est de 2 points**, ce qui représente le **maximum possible**. La variation de la note dépend du niveau d'accès à l'information, une fois celle-ci vérifiée. Cela est illustré comme suit :

Niveau d'accès à l'information	Note finale du critère de transparence	Détails
L'information est publique	2 points	Données claires, cohérentes et disponibles sur le site du fournisseur, accessibles aux consommateurs.
L'information est claire et exhaustive après réponse au questionnaire QuiEstVert	1 point	Données claires, cohérentes obtenues grâce à la réponse au questionnaire QuiEstVert. Délai et exhaustivité des réponses pris en compte.
Aucune information accessible	0 point	Données inconnues ; pas de réponse, réponse insuffisante ou information non cohérente avec les vérifications.

Tableau 3: Grille d'évaluation du critère de transparence

Observations :

- La note est octroyée seulement après vérification des informations.
- Pour la première édition du comparateur, les 2 points sont attribués aux fournisseurs qui ont répondu au questionnaire QuiEstVert.

2. Données à collecter et exigences de preuve (cohérence avec la notation)

Principe : Obtenir des données fiables et les standardiser pour comparaison.

2.1. Les données

Données identitaires et contextuelles du fournisseur

- 3) **Groupe / maison mère** : structure capitalistique (principaux actionnaires)
- 4) **Historique et présence** : Date d'arrivée sur le marché français ; siège social
- 5) **Données économiques** : Chiffre d'affaires ; nombre de clients (sources : rapports annuels, Infogreffe, CRE)
- 6) Contact(s) officiels pour questionnaire

Données liées au mix énergétique

- 7) Volume total d'électricité fourni en France : grand public (BtoC) et grands comptes (BtoB) inclus.
- 8) % du volume total déclaré comme couvert par des GO renouvelables : indicateur principal pour le critère « Electricité renouvelable » (%GO)
- 9) % d'électricité explicitement associée à production française (d'origine française) : identifiants GO renouvelables françaises.
- 10) % d'électricité déclaré comme couvert par des GO renouvelables européennes :
 - La répartition entre GO françaises et européennes est nécessaire pour vérifier la couverture en GO françaises
- 11) % mix résiduel : part non traçable / non couverte par GO (en %).
- 12) Tous ces éléments doivent être datés (période couverte) et sourcés.

Données de transparence (qualitatives mais quantifiables en points)

- Information publique de page mix, listage des producteurs, origine des GO par lot, politiques d'achat.
- Réponse au questionnaire QuiEstVert (complétude, pièces jointes).
- Délai et exhaustivité des réponses sont consignés afin d'évaluer le critère de transparence. Le processus de contact par mail se déroule en trois étapes : un premier envoi, suivi de deux relances. Un délai de deux semaines (soit dix jours ouvrables) est respecté entre chaque tentative de prise de contact. Voici le processus :

Étape	Action	Délai avant l'étape suivante	Remarques
1. Point de départ	Validation du cahier des charges	—	Lancement du processus
2. Premier contact	Envoi du 1er mail	Deux semaines	Attente de réponse initiale
3. Relance 1	Envoi de la première relance	Deux semaines	Si aucune réponse au premier mail
4. Relance finale	Envoi de la dernière relance	Deux semaines	Dernière tentative de contact
5. Clôture du processus	Fin de la période de relance	—	Évaluation basée sur les réponses reçues ou non

Tableau 4 : Processus de relance pour l'évaluation du critère de transparence

Métadonnées de vérification / archivage

- Source précise, URL ou fichier (capture horodatée), identifiant GO, date de validité, contact fournisseur, responsable vérification interne.
- Conservation des preuves et logs 5 ans.
- Fréquences de mise à jour :
 - GO : Annuel
 - Mix et données financières : annuelle.
 - Transparence / réponses questionnaires : campagne ponctuelle, puis mises à jour à la réception.

2.2. Collecte et traitement des données

Processus du traitement

- 1) Identification des fournisseurs : listage
- 2) Identification de l'information publique dans les sites des fournisseurs
- 3) Questionnaire standardisé (si absence d'information publique)
 - En conformité avec les détails expliqués dans la partie de ce document dédiée aux critères pour la comparaison des fournisseurs

- Envoyer aux fournisseurs via email/courrier (modèle type).
 - Relancer comme établie dans le Tableau 4 : Processus de relance pour l'évaluation du critère de transparence
- 4) Procès de vérification de l'information :
- Vérifier la présence des données obligatoires (ex: % GO ENR, origine GO).
 - Validation : confronter les déclarations des fournisseurs avec les registres publics

Type de donnée	Source principale
Mix énergétique	Médiateur de l'Énergie, sites des fournisseurs
Garanties d'Origine ; mix résiduel	Registre EEX
Données financières	Rapports annuels, Infogreffe

Tableau 5: Sources des données

- Identifier les incohérences (ex: % vert déclaré vs GO réellement achetées).
- 5) Attribution des points :
- Appliquer la grille (seuils GO, conditions de pt France, transparence).
 - Documenter justification pour chaque point attribué (preuve / URL / fichier).
- 6) Publication :
- Fiche fournisseur publiée avec score, justification et données brutes téléchargeables.
 - Notification au fournisseur avec droit de réponse (modalité et délai à définir).
- 7) Mise à jour :
- Rapport annuel des GO ; corrections immédiates si erreurs prouvées.

2.3. Risques et limites

- **Caractère déclaratif des données** : Les données sur les volumes totaux d'électricité fournie en France sont déclaratives et non vérifiables.
- **Biais des données** : Certains fournisseurs peuvent refuser de répondre → noter "Données non communiquées" et pénaliser en transparence.

- **Complexité des GO** : Les Garanties d'Origine européennes sont parfois peu transparentes → privilégier les GO françaises.
- **Évolution du marché** : Nouveaux entrants ou fermetures → surveiller la CRE et l'ARCEP.

3. Cas spécifiques et règles d'arbitrage

GO européennes peu transparentes

- Favoriser l'attribution des points lorsque GO françaises vérifiables sont présentés.
- Documenter et motiver les choix d'attribution lorsqu'une grande part de la couverture repose sur GO européennes.

Refus de coopération d'un fournisseur

- Consigner « donnée indisponible » ou « données incomplètes », selon le cas ; attribuer 0 pt en transparence si les données ne sont pas accessibles publiquement.
- Publier la fiche en signalant les éléments manquants.

Droit de réponse et correction

- Procédure écrite : notification

Découvrez toutes nos
propositions et actions sur notre
site web :

www.quiestvert.fr

